



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 112-20

Objet : RD - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaires et visitables du centre ancien de Chambéry

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 112-20

objet **RD - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaires et visitables du centre ancien de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que sur la commune de Chambéry, le réseau d'égout atteint près de 75 km de réseaux unitaires, dont 40 km pour le centre ancien.

Parmi ces 40 km, on dénombre 15 km de collecteurs unitaires et visitables ou semi-visitables qui cheminent sous les rues étroites du centre ancien mais également sous les bâtiments de la ville.

Une étude réalisée en 2008 a permis d'identifier la nécessité de réhabiliter 8 km de réseaux.

A ce jour, 4,2 km de réseaux ont fait l'objet de travaux pour un investissement de 9 700 000 € HT.

Ces travaux revêtent quatre enjeux principaux : environnemental, hydraulique, structurel et fonctionnel.

Une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaires et visitables du centre ancien de Chambéry, sections C, F, G, H et Boigne, lieu d'exécution du centre ancien de Chambéry, principalement la rue Jean-Pierre Veyrat, le boulevard de la Colonne et la rue de Boigne.

Le marché est décomposé en trois tranches :

- tranche ferme : travaux du regard RVF5 au regard RVC4 (rue Jean-Pierre Veyrat),
- tranche optionnelle 1 : travaux du regard RVC12 bis au regard RVF5 (boulevard de la Colonne),
- tranche optionnelle 2 : travaux du regard RVC9 au regard RVC6, au niveau des collecteurs G et H ainsi qu'au niveau du collecteur rue de Boigne.

La consultation publiée le 1^{er} octobre 2020 a donné lieu à la remise de deux offres qui ont été notées conformément aux critères du jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020 a donné un avis favorable sur l'offre du groupement d'entreprises Sogéa / Nouvetra pour un montant de 2 924 286,75 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaires et visitables du centre ancien de Chambéry, sections C, F, G, H et Boigne, au groupement d'entreprises Sogéa / Nouvetra pour un montant de 2 924 286,75 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 112-20

Objet de l'acte : RD - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement unitaires et visitables du centre ancien de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24612H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24612H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au